

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de CHIRENS, salle d'honneur de la mairie, tenue le **MARDI 19 FÉVRIER 2013, à 20H30**, sous la présidence de Mr Gilbert DOS-SANTOS, maire, assisté de Mmes et MM. Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2013.

PRÉSENTS : Mmes MM Gilbert DOS-SANTOS, Maire ; Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints ; Jean-Christophe ARNAULT, Pierre CARRE, Cédric CHARTON, Sylviane COLUSSI, Christine GUTTIN, Denise HAHN, Jean-Claude JULLIN, Bernard LY, Bertrand MAURICE, Gisella MOSCA, Jean-Paul TIRARD, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS: Mr Jean-Christophe TURC, conseiller municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Joséphine MOREL.

PUBLIC: Mme Renée FRANCE.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des mardi 04 décembre 2012 et 22 janvier 2013 sont approuvés sans observations.

1- Ressources Humaines:

1-1- Renouveaulement du contrat CDD d'agent polyvalent pour accroissement d'activité. Délib. 2013-008 : Reconduction pour une nouvelle période de 6 mois l'emploi d'agent polyvalent, ayant de l'expérience en espaces verts, à temps complet, à compter du 10 avril 2013, soit jusqu'au 09 octobre 2013 en raison de l'accroissement temporaire d'activité consécutif à la réorganisation des postes dans le service technique.

Accord unanime des élus.

1-2- Renouveaulement du CAE de la bibliothèque municipale pour une période de 6 mois. Délib. 2013-009 : Reconduction à compter du 23 février 2013 du poste créé dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, à temps non complet de 24H00 par semaine et demande d'aide de l'État au renouvellement de ce CUI/CAE, ainsi qu'au financement des actions d'accompagnement et de formation (avec l'élaboration d'un projet professionnel et l'appui à sa réalisation), l'exonération des charges sociales et fiscales pour lesquelles l'embauche en contrat d'accompagnement ouvre droit.

Adopté par 16 voix pour et 1 abstention (Mr Lilian DELUBAC).

2- Autorisation au Maire de signer la convention de travaux de maintenance 2013 à intervenir avec la CAPV - Délib. 2013-010 : Le Conseil Municipal accepte la convention à intervenir entre la commune de CHIRENS et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais dans le cadre de la mutualisation des services et des moyens et autorise Monsieur le Maire, avec possibilité de délégation à un adjoint, à la signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3- Autorisation au Maire de signer la convention 2013 d'aide à l'archivage à intervenir avec la CAPV - Délib. 2013-011 : L'obligation de conservation des archives incombe aux collectivités locales. Leur suivi et leur gestion ne nécessitent pas, dans la majorité des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le recrutement d'un poste d'archiviste à temps plein. La Communauté a précisé les conditions d'intervention de ces services qui seront effectués par l'archiviste du Pays Voironnais. Le Conseil Municipal accepte la convention à intervenir entre la commune de CHIRENS et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais dans le cadre de la mutualisation d'aide à l'archivage et autorise Monsieur le Maire, avec possibilité de délégation à un adjoint, à la signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4- Autorisation au maire de signer l'avenant n°2 au marché de travaux de voirie pour transfert de la société SACER à la société COLAS. Délib. 2013-012 : à effet du 1^{er} janvier 2013, la société COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, société anonyme au capital de 12 925 966 euros, dont le siège est à Lyon (69007), Immeuble Echangeur, 2 avenue Tony Garnier, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 329 393 797, a pris en location gérance le fonds de commerce de la société SACER SUD EST exploité au sein de l'établissement situé à ZA Les Condamines BP 103 BRESSON 38322 EYBENS Cedex immatriculé au RCS de Lyon sous le numéro siret 389 566 019 000 60.

Il est donc nécessaire de passer un avenant n°2 au marché, avec l'entreprise COLAS avec pour objet le transfert du marché au profit de la société COLAS RHONE ALPES AUVERGNE qui a pris en location gérance le fonds de commerce SACER SUD EST à compter du 1^{er} janvier 2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5- Urbanisme :

5-1- Modification du périmètre ABF autour du Prieuré de Chirens - Délib. 2013-013 : Le Conseil Municipal approuve le périmètre de protection modifié de l'Ancien Prieuré, indique que ces modifications seront intégrées au projet de Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de son approbation. Il précise, à titre d'information, qu'en application de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme le plan local d'urbanisme doit comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un délai de trois mois à compter de son approbation et que le maire procédera à cette formalité dès réception de la mise à jour du plan des servitudes modifié selon une procédure de mise à jour en application de l'article R.123-36 du même code. Il est précisé au surplus, que la modification du périmètre de la servitude de protection entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la présente délibération. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires, notamment les mesures de publicité et d'affichage telles qu'édictées par les articles R.123-24 et 25 du code de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5-2- Modification du périmètre ABF pour le four à cémenter l'acier des forges de Bonpertuis - Délib. 2013-014 : Le Conseil Municipal approuve le périmètre de protection du four à cémenter l'acier des forges de Bonpertuis sur la commune d'Apprieu, indique que ces modifications seront intégrées au projet de Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de son approbation. Il précise, à titre d'information, qu'en application de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme le plan local d'urbanisme doit comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un délai de trois mois à compter de son approbation et que le maire procédera à cette formalité dès réception de la mise à jour du plan des servitudes modifié selon une procédure de mise à jour en application de l'article R.123-36 du même code. Il est précisé au surplus, que la modification du périmètre de la servitude de protection entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la présente délibération. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires, notamment les mesures de publicité et d'affichage telles qu'édictées par les articles R.123-24 et 25 du code de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5-3- Autorisation au Maire de signer la convention avec le Département pour la numérisation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Délib. 2013-015 : Les réflexions menées par le Département en matière d'aménagement des territoires, tant pour le suivi de ses projets spécifiques, que pour le pilotage de ses démarches partenariales, ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme dématérialisés. Cette étape fait suite à une politique de partage de l'information géographique départementale engagée notamment par la mise à disposition de référentiels géographiques et par l'élaboration du plan cadastral informatisé.

Convaincu du levier que représente la numérisation des documents d'urbanisme, l'Etat, par l'intermédiaire de la direction départementale des territoires de l'Isère, s'est associé à la démarche et à la procédure de numérisation, notamment en fournissant les documents en sa possession et en participant à la conduite du marché et à son exécution. L'Etat souhaite impulser et participer à la dynamique départementale autour de la dématérialisation puis de la mise à jour permanente des documents d'urbanisme numériques.

Le Conseil Municipal accepte la convention à intervenir entre la commune de CHIRENS, l'Etat et le Département de l'Isère, concernant la mise à disposition et la mise à jour du document d'urbanisme communal numérisé : le Plan Local d'Urbanisme, et autorise Monsieur le Maire, avec possibilité de délégation à un adjoint, à la signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5-4- Les dossiers de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

Abandon du droit de préemption urbain concernant le dossier examiné au cours de cette séance.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5-5- Lecture du courrier en réponse au Conseil Général de l'Isère suite à son avis sur le PLU : Monsieur Lilian DELUBAC, adjoint délégué à l'urbanisme, donne lecture du courrier adressé par la mairie le

14 janvier 2013 en réponse à l'avis émis par le Département de l'Isère par lettre du 29 octobre 2012.

5-6- Lecture du courrier en réponse à la Chambre d'Agriculture de l'Isère suite à son avis sur le PLU : Monsieur Lilian DELUBAC, adjoint délégué à l'urbanisme, donne lecture du courrier adressé par la mairie le 11 février 2013 en réponse à l'avis émis par la Chambre d'Agriculture de l'Isère par lettre du 19 septembre 2012

6- Autorisation au Maire de signer la convention de passage pour l'accès du public à l'espace naturel sensible du marais de Chirens avec le Département de l'Isère (parcelles AD 610 et 613). Délib. 2013-016 : Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 27.09.2012 l'autorisant à signer la convention à passer avec le Département de l'Isère dans le cadre de sa politique d'ouverture au public des espaces naturels sensibles et notamment le site du marais de Chirens, afin de permettre un accès au public local (écoles, habitants de la commune, et autres visiteurs) lors de visites guidées de découverte de la flore et de la faune du site. Le sentier menant au site longe une propriété communale cadastrée section AD parcelles n°s 610 et 613. Le Conseil Général de l'Isère a mis en place une nouvelle procédure pour les conventions engageant le Département. De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de passage telle qu'elle a été modifiée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7- Report de la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires. Délib. 2013-017 : Demande de dérogation sollicitée pour un report d'application de la réforme à la rentrée de septembre 2014, inapplicable en l'espèce, au vu des moyens mobilisables à si courte échéance, du manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre et par manque de moyens financiers, humains et matériels d'ici septembre 2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8- Questions diverses.

- Rapports d'activités du Pays Voironnais sur les services eau, assainissement, déchets consultables : Monsieur Jean-Claude JULLIN en fera une synthèse qu'il présentera à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Présentation du label du Pays d'Art et d'Histoire consultable en mairie.
- Assemblée Générale de l'Union Fédérale des consommateurs que choisir à Voiron, le vendredi 22 mars 2013 à 18h00 à la maison des associations.
- Le repas traditionnel annuel de l'AFIPAEIM ne sera pas organisé cette année pour des raisons internes.
- Assemblée générale du SIAGA le jeudi 21.02.2013 à 20h30 au SIAGA : Monsieur Jean-Claude JULLIN sera présent.
- Conférence territoriale du Voironnais-Chartreuse de ce jour à 18h00 à La Murette au cours de laquelle Monsieur le Maire est intervenu. Il a été fait un bilan des consommations de subventions attribuées par le Département en 2011 et 2012, puis des enveloppes 2013-2014, ainsi que la première répartition de la dotation territoriale 2013.

Monsieur Jean-François GAUJOUR, Conseiller Général, avait été reçu en mairie le 12 février 2013 pour une présentation du projet de création d'un groupe scolaire et d'un pôle petite enfance sur Chirens. Il faut déposer un dossier au Conseil Général. Le plafond est fixé à 1 200 000€, pour un taux de subvention fixé à 30%. Voir pour une présentation sur plusieurs années, sachant qu'il n'y a plus de crédits pour 2013 et 2014.

Pour l'inscription de la commune à la DETR 2014 avec ce projet de création du groupe scolaire, un rendez-vous a été fixé le 19 mars 2013 en préfecture.

- Les informations à propos de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais :

- Conseil Communautaire du 29.01.2013 avec une information sur la représentativité des communes et la désignation des délégués communautaires en 2014. La demande spécifique de Chirens porte sur la désignation de 2 délégués et non plus 1 seul afin de parvenir à un meilleur équilibre entre urbain/rural. Le Conseil Communautaire doit délibérer en 2013 pour une application en 2014. Il n'y aurait que 13 vice-présidents avec un maximum possible jusqu'à 15.

- Sur l'agenda du Maire :

- Réunion mercredi 20 février 2013 à 16h30 avec France Lots et Alp'Etudes pour la coordination des

travaux.

- Conseil d'école maternelle le jeudi 21 février 2013 à 18h00.
 - Réunion de présentation du projet de création du groupe scolaire maternelle, du pôle petite enfance et de l'aménagement de la rue de Moulin Defilion : vendredi 22 février 2013 à 18h00 avec Mme POURCHER, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale, 2 représentants de la D.D.E.N., les enseignants de maternelle et de l'école élémentaire, le personnel communal et d'autres
 - Réunion à Ecocité lundi 25 février 2013 à 15h00 concernant la présentation des projets « modes doux » de déplacement par Messieurs Jean-Claude JULLIN et Gilbert DOS-SANTOS.
 - Conseil Communautaire à la CAPV mardi 26 février à 19h00.
 - Financement CDDRA pour la maternelle : une réunion est programmée le lundi 04 mars 2013 à 14h00 à Ecocité.
 - Réunion de la commission finances : mercredi 27 février 2013 à 19h30.
 - Concours de belote de la FNACA : jeudi 28 février 2013 à 14h00.
 - Réunion sur l'assainissement à Clermont : lundi 04 mars 2013 à 16h00.
 - Réunion de la commission finances mercredi 13 mars 2013 à 19h30.
 - Réception de la gendarmerie en mairie vendredi 15 mars 2013 à midi.
 - Conseil d'école élémentaire : vendredi 15 mars 2013 à 18h00.
 - Comité syndical du SEDI 38 (Syndicat Energies de l'Isère) : lundi 18 mars 2013 18h00 salle Maurice Rival.
 - Cérémonie des anciens combattants d'Afrique du Nord : mardi 19 mars 2013 à 16h45mn au monument aux morts.
 - Conseil municipal pour le vote du budget : jeudi 28 mars 2013 à 20h30.
 - Intervention de Monsieur Pierre CARRE à propos du déneigement des personnes âgées et isolées qui ne peuvent plus assurer l'enlèvement de la neige jusqu'à leur porte d'entrée et dont la sécurité risque de poser problème s'il y a nécessité d'intervenir d'urgence.
- Monsieur Thierry COMMANDEUR explique que dans certains cas, notamment lors de fortes chutes de neige, il n'est pas possible d'intervenir avec le tracteur car il ne peut plus y avoir maîtrise du matériel de déneigement. Il est cependant nécessaire de signaler aux élus les cas de ces personnes.
- Il est nécessaire qu'à chaque hiver une liste de ces personnes complètement démunies soit dressée et tenue à jour, et au besoin il sera fait appel de manière ponctuelle à des bénévoles susceptibles de les aider (pour exemple un voisin disponible) et qui se seront fait connaître au préalable en mairie.

La séance publique est levée vers 23h00 mn. Elle est suivie d'une réunion en séance privée.